

SERVICE DE VOLONTAIRES ALLEMANDS BP 186 Kigali/Rwanda
 LISTE TRIMESTRIELLE DES VOLONTAIRES ALLEMANDS AU RWANDA

Tel. 6348
 15. JANVIER 1982

Avis pour par *de Spas*
 Date critère *11 FEV 1982*
 Assemblée *05/14/82.08.81*
8/2/82

Nom Prénom	Profession/ fonction	No. de registr.	Lieu et Projet	Adresse	Début et fin	Ministère autres organisme
---------------	-------------------------	--------------------	-------------------	---------	--------------	----------------------------------

Lutte anti-érosive

- | | | | | | | |
|---|-----------|--------|----------------------|---------------|--------------------------|---------|
| 1. PRECKEL, Theodor | Forestier | 22.980 | Commune de Kanama | BP 186 Kigali | 01.06.1980
31.05.1982 | Minagri |
| 2. LANGE, Udo | Forestier | 23.836 | Commune de Nshilli | BP 186 Kigali | 01.09.1980
31.08.1982 | Minagri |
| 3. BUCHTER, Johannes
et Mme Carola Buchter
enfant Elena Buchter | Forestier | 28.988 | Commune de Nyakabuye | BP 186 Kigali | 01.12.1980
30.11.1982 | Minagri |

Formation artisanal

- | | | | | | | |
|---------------------|--|--------|------------------|-------------|--------------------------|----------|
| 1. SCHNEIDERS, H.J. | Contremaitre en mec. automobile/
Chef de Garage | 28.137 | Garage de Kibuye | BP 1 Kibuye | 02.03.1980
28.02.1983 | Mininter |
|---------------------|--|--------|------------------|-------------|--------------------------|----------|

Enseignement-Education physique et sport

- | | | | | | | |
|---|------------|--------|------------------------------|---------------|--------------------------|---------|
| 1. RASCHDORFF, Michael
et Mme Jenneke Raschdorff
enfants Philipp et Pierrrot Raschdorff | Professeur | 28.158 | Groupe sco-
laire, Butare | BP 223 Butare | 01.12.1979
20.11.1982 | Mineduc |
| 2. WINTERMEIER, Jürgen
et Mme Pauline Wintermeier-Dickson | Professeur | 29.118 | Gr. scolaire
Byumba | BP 6 Byumba | 01.09.1980
31.08.1982 | Mineduc |
| 3. ELIAS, Friedhelm | Professeur | 29.645 | Ecole Norm.
ZAZA | BP 186 Kigali | 01.12.1980
30.11.1982 | Mineduc |

Santé rurale

- | | | | | | | |
|------------------|-------------|--------|----------------------|-----------------|--------------------------|-----------|
| 1. ABELT, Regina | Accoucheuse | 28.201 | Dispensaire
Janja | BP 45 Ruhengeri | 01.01.1980
31.12.1982 | Minisanté |
| 2. KURZ, Esther | Infirmière | 26.151 | Janja | BP 45 Ruhengeri | 01.01.1980
31.03.1982 | Minisanté |
| 3. STOLL, Maria | Infirmière | 24.251 | Janja | BP 45 Ruhengeri | 01.12.1981
30.11.1983 | Minisanté |

Séjour rural (SUITE)

WERTZ, Holmut

ANSMANN, Edith

SCHUERINGS, Hildegard

7. WUETSCHNER, Rita

8. GRILL, Maria

9. PASSMANN, Riat

10. MAI, Susanne
et enfant Phillip Mai

1. MAI, Burkhard

2. GOERGEN, Helmut
et Mme Regina Goergen
enfants Anna et Max Goergen

3. MARSCHALL, Thomas

4. HUPPERTZ, Hans-Iko

Hydraulique rurale

1. SCHAEFFER, Ulrich

GAWRON, Doris

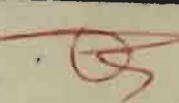
NEGELÉ, Heinrich

Infirmier	20.268	Dispensaire Ruharu	BP 709 Butare	01.01.1980 31.07.1982	Minisanté
Accoucheuse	28.805	Dispensaire Ruharu	BP 709 Butare	01.04.1980 31.03.1982	Minisanté
Pédagogue Dipl. Assist. Sociale	26.226	Centre de Santé Ruharu	BP 709 Butare	02.09.1978 31.08.1982	Minisoccoop
Pédagogue Dipl. Assist. Sociale	28.853	Centre de Santé Ruharu	BP 709 Butare	01.07.1981 30.06.1983	Minisoccoop
Infirmière	29.951	Dispensaire Kibayi	BP 709 Butare	01.07.1980 30.06.1982	Minisanté
Accoucheuse Puericultrice	29.847	Dispensaire Kibayi	BP 709 Butare	01.01.1981 31.12.1982	Minisanté
Technicienne médicale	29.088	Hôpital Kabaja	BP 186 Kigali	01.04.1981 31.03.1983	Minisanté
Médecin	24.044	Hôpital Kabaja	BP 186 Kigali	01.04.1981 31.03.1983	Minisanté
Médecin	29.741	Hôpital Kibuye	BP 1 Kibuye	01.10.1981 30.09.1983	Minisanté
Médecin	29.547	Hôpital Kibuye	BP 1 Kibuye	01.10.1981 30.09.1983	Minisanté
Médecin	27.409	Hôpital Bushenge	BP 186 Kigali	01.03.1982 29.02.1984	actuellem. en stage
Technicien	29.691	Commune de Nyakabuye	BP 39 Cyangugu	01.03.1981 28.02.1983	Mininter
Assistante Secrétaire	30.773	Bureau du S.V.A.	BP 186 Kigali	01.07.1981 30.06.1983	
Délégué					

Fiche de contrôle de transmission des Dossiers
 =====

Ouverture du Dossier: (1)

liste des volontaires Allemands
 au Rwanda

N°	Service ou personne	Date	Paraffe	Service ou personne	Date	Paraffe
1	B-C-A	21/82	WB	sports	21/82	
2	!	!	!	!	!	!
3	!	!	!	!	!	!
4	!	!	!	!	!	!
5	!	!	!	!	!	!
6	!	!	!	!	!	!
7	!	!	!	!	!	!
8	!	!	!	!	!	!
9	!	!	!	!	!	!
10	!	!	!	!	!	!
11	!	!	!	!	!	!

Clôture du Dossier: (2)

!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!
!	!	!	!	!	!	!

(1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.

(2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.

Rapport de mission effectuée du 12 au 16 juin
dans la zone du Chantier Nord.

La mission était composée de Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques. Elle avait pour but de visiter les C.F.J. KARAGO, MUKINGO, MUTURA et les groupements socio-économiques de la Commune de MUTURA.

1. Le C.F.J. de KARAGO

Les activités de production du C.F.J. KARAGO sont réparties en quatre domaines à savoir :

- le domaine de l'Agriculture
- le domaine de l'Elevage
- le domaine de la Pisciculture
- le domaine des Loisirs

a) Le domaine de l'Agriculture

Le Centre exploite un vaste domaine de 30 hectares dont la fertilité est excellente. Il est cependant regrettable que le système d'exploitation des parcelles qui était jusqu'à présent poursuivi par le Centre ne lui rapportait pas des recettes en vue d'atteindre une certaine autosuffisance. Ce système reposait sur le fermage (location) des parcelles par les paysans de la région. Monsieur NKUNDIMANA Emmanuel, vulgarisateur agricole et ses collaborateurs nous ont présenté une liste de 40 personnes ayant conclu un contrat d'exploitation des parcelles. Les exploitants ont versé une somme globale de 43.000 FRW au profit du Centre.

Les responsables des 3 zones agricoles qui composent le domaine consacré à l'agriculture ont affirmé avoir passé ces frais de location (43.300 F) à l'ex-Directeur du Centre, Monsieur MUMAGA François avant la fin du mois de février 1984.

Il reste à demander à l'ex-Directeur du Centre l'utilisation de cette somme étant donné que le nouveau Directeur du Centre nous a montré le document de remise et reprise qui ne faisant pas mention de cette somme.

Après avoir déploré le système de fermage combiné à une mauvaise utilisation des recettes du Centre, nous avons donné de nouvelles directives de la politique du Ministère dans le domaine de la production agricole, politique basée particulièrement sur l'augmentation de la production au profit du Centre. C'est donc le Centre qui devra assumer et pratiquer toutes les activités de production sur toute l'étendue du domaine.

Il a été par conséquent admis que le contrat de fermage par les paysans devra expirer au plus tard fin octobre afin de leur permettre de récolter la culture de pomme de terre emblavée sur presque la totalité des parcelles depuis quelques semaines.

Le système de fermage une fois supprimé, le Centre doit réunir certaines conditions notamment les facteurs de production c'est-à-dire le capital et la main-d'oeuvre.

Nous avons à ce sujet émis le souhait que le Ministère devrait étudier les possibilités de financer les activités de production agricole étant donné la rentabilité à priori assurée de la culture de la pomme de terre dans la région.

En effet, nous avons estimé que le Centre pourrait exploiter par saison culturale au moins 15 hectares en les emblavant en pomme de terre, ce qui porterait la production totale à 120 tonnes par (rendement de 8 tonnes/hectares) saison culturale.

Une telle production constituerait sans doute une source de recettes pour le Centre au cas où tout le potentiel de production serait exploité.

Le nouveau Directeur du Centre a proposé que le Ministère lui accorde un fonds de roulement de CENT MILLE FRANCS RWANDAIS quitte à les récupérer progressivement après la commercialisation de la production, ce qui vous a semblé soutenable eu égard à l'importance des travaux à effectuer dans les premières étapes du rodage de ce nouveau système d'exploitation du domaine agricole.

Le fond de roulement souhaité serait destiné à la rémunération de la main-d'oeuvre (ouvriers journaliers) ainsi qu'à l'achat des pesticides et des semences pour accroître le rendement. Le Centre a par ailleurs demandé que le Ministère examine les possibilités de lui fournir dans un court délai le matériel agricole pour remplacer celui qui est hors d'usage. Ce matériel serait constitué de 50 houes, de 10 arrosoirs, de 10 fourches et d'un pulvérisateur. Enfin le Centre a besoin, toujours dans un court délai, d'une main-d'oeuvre de 10 personnes pour exécuter en permanence les travaux agricoles. ?

b) Le Domaine de l'Elevage

Les activités d'élevage portent sur un effectif de 8 bovins, 45 lapins dont 5 se trouvent chez les coopérants techniques coréens du projet Maïserie, 6 volailles et 7 oies.

Concernant le troupeau bovin, le Centre devrait songer à l'intensification des cultures fourragères sur au moins 2 hectares qui produiraient de fourrage nécessaire au complément de la ration au pâturage naturel. La production laitière est pratiquement insignifiante (2 l)/jour ce qui implique la nécessité de remplacer au cours des prochaines années, ces animaux, par les bovins de race BRUNE-SUISSE.

Le Ministère pourrait prélever quelques génisses "Brune-suisse" du troupeau du C.F.J. MUTURA pour renouveler le troupeau du C.F.J. KARAGO.

La cyniculculture quant à elle, semble improductive. En effet, il est inconcevable de garder plus de 40 lapines qui ne se reproduisent pas à cause d'une forte mortalité des naissances. Sur un effectif de 40 lapins nous avons enregistré seulement une lapine en lactation. Nous avons proposé aux autorités du Centre de négocier le marché local pour réformer les lapins âgés de plus de 3 ans pour introduire dans le Centre des races de lapins remis des G.S.E. MUTURA en terme de remboursement du crédit qui leur avait été accordé par le Ministère.

Les œufs doivent pour les mêmes raisons que celles évoquées au sujet de l'absence de rentabilité de l'élevage des lapins, être vendues impérativement, leur reproduction pose en effet des problèmes.

Quant à l'aviculture, il y a lieu de ne pas mentionner pratiquement cette activité de production dans le Centre vu que l'effectif fortement réduit est combiné aux pratiques de l'élevage traditionnel ne faisant appel à aucune notion de zootechnie dans ce domaine.

c) Le Domaine de la Pisciculture

Le C.F.J. KARAGO jouit de l'exploitation exclusive du lac KARAGO. Selon les affirmations des responsables du Centre, les recettes journalières provenant de la vente des poissons pourrait s'élever à 6.000 F si tout le potentiel de production piscicole venait à être exploité. Des poissons de l'espèce Ciprinus carpio pesant jusqu'à 6 kg sont parfois capturés lors des pêches. Le vulgarisateur agricole du Centre qui a également reçu une certaine formation en pisciculture sollicite le matériel piscicole comprenant essentiellement 30 filets de mailles 4-7 cm propre à l'espèce carpe, chaque filet ne durant que deux à trois semaines.

Il a par ailleurs rappelé que la facture pour le barque fourni par les Coréens du Projet Maïserie n'a pas été réglée par le Ministère et que le fournisseur menace de le reprendre.

Enfin pour stimuler l'ouvrier de pêche, il a été proposé que le Ministère devrait lui envoyer régulièrement son salaire. Déjà cet ouvrier vient de passer 3 mois, sans être rémunéré.

d) Le Domaine des Loisirs

L'activité de loisirs constitue également une importante ressource pour l'augmentation des recettes du Centre. Les Orchestres qui ont donné des concerts sont l'Orchestre

HARAMBE AFRIKA : 1 fois
IMPALA : 2 fois
NYAMPINGA : 1 fois

Dans les clauses du contrat conclu entre le Centre et de tels orchestres il était convenu que le Centre devait retenir seulement les 30 % des recettes de la vente des tickets d'entrée. Les 70 % restants étaient retenus au profit de l'Orchestre.

Les 30 % que le Centre devrait se réserver étaient répartis comme suit :

15 % pour le Centre

15 % retenus par l'Encadreur Régional de GISENYI pour le compte à préciser.

C'est pourquoi le concerné devrait justifier la destination de telles sommes. Pour donner une idée de l'importance des recettes dans ce domaine des loisirs, le Centre et les Orchestres ont enregistré plus de 57.000 F au moment où la direction du Centre était encore confiée à l'ex-Directeur MUNAGA. En appliquant la formule de la répartition des recettes, le Centre devait par conséquent avoir plus de 18.000 F. Or il a été révélé que l'Encadreur Régional a retenu la moitié de cette somme pour des raisons non justifiées.

L'autre moitié pour le compte du Centre et retenue par Monsieur MUNAGA ex-Directeur n'a été enregistrée nulle part car le document de remise et reprise entre le remettant et le reprenant n'en a pas fait mention. Tout simplement le nouveau Directeur du Centre ne reconnaît qu'une somme de 10.000 FRW qu'il a lui même enregistrée lors des dernières séances de concert. C'est donc dire que l'activité de loisirs a été mal gérée au cours des périodes qui ont précédé l'arrivée du nouveau Directeur du Centre.

Les Problèmes d'ordre général

En ce qui concerne les activités agro-pastorales confiées précédemment à trois responsables, le Directeur du Centre a jugé de la nécessité de les confier à une seule personne en vue de mieux centraliser l'administration au niveau du Centre.

C'est pourquoi il faudrait procéder si possible à une mutation de l'ancien responsable du domaine d'élevage, Monsieur RUBANGURA J. Bosco ayant 3 ans post-primaires (Encadreur) pour confier toutes les activités agro-pastorales à Monsieur NKUNDIMANA Emmanuel mieux formé (D5 à l'Ecole Technique Agricole de NYAMISHABA + Formation de 6 mois en pisciculture).

Le Directeur du Centre a également dans ce contexte de problèmes, souligné la nécessité de disposer d'un cachet du Centre de même que la priorité qu'il faudrait accorder à l'étude des possibilités d'alimentation du Centre en eau potable.

Il a de même évoqué le problème du manque de logement du Directeur du Centre.

Etant donné, que le Centre ne dispose pas de moyen de locomotion nécessaire dans certaines circonstances d'urgence, le Directeur du Centre souhaite que le Ministère examine les possibilités de réparation de la moto du Centre. Seules quelques pièces de rechange seraient achetées. La réparation se ferait plus, facilement à KIGALI.

Après avoir énuméré tous ces derniers problèmes le Directeur du Centre a présenté une liste des besoins des matériaux de construction nécessaire pour la reprise des travaux de construction de l'étable couvrant une surface de 64 m^2 .

Ces matériaux portent sur les quantités estimatives ci-dessous :

- 500.000 briques cuites
- 100 sacs de ciment
- 300 jeunes troncs d'arbre pour supporter la toiture
- 50 troncs d'arbre pour la fabrication de la charpente
- 100 kg de clous de 15 cm
- 50 kg de clous de 12 cm
- 50 kg de clous de 10 cm
- 50 kg de clous de 6 cm
- 10 seaux
- 6 brouettes
- 10 tours de camion Benne chargé de sable
- 50 kg de clous pour tôles
- 10 pelles
- 10 bassins

A en croire le Directeur du Centre, l'ancien fournisseur du Centre en ces matériaux serait prêt à accepter la nouvelle commande si sa facture de 200.000 F était réglée par le Ministère.

Le dernier problème est celui qui est relatif au boisement litigieux dont Monsieur MUGENGWA Ezéchias réclame une indemnisation d'expropriation de la part du Centre. Aux termes d'une enquête menée à ce sujet, nous avons conclu que la personne concernée a spéculé sur la mise en place de ce boisement datant d'avril 1980 alors que le domaine du Centre a été délimité en juin 1979.

Ce dossier a été d'ailleurs étudié maintes fois et les conclusions ont toujours débouché sur l'impossibilité de donner l'indemnisation. Afin d'éviter de tels cas de spéculation des paysans dans l'avenir nous avons souhaité que le Ministère fixe les bornes solides et très visibles tout autour de son domaine.

Le dossier a déjà été réglé, il faut régler cette affaire avant le bonnaze

Deux fois, importantes, utilisation des recets du Centre, Comptes du Centre.

2. Le C.F.J. de MUTURA

Hormis certaines parcelles emblavées en pomme de terre à l'extérieur du pâturage de 32 hectares répartis en 16 paddocks de 2 ha chacun, la principale activité de production est celle de l'élevage bovin. L'effectif total s'élève à 25 têtes de race Brun-suisse (Brune de Alpes) répartis en quatre catégories suivantes.

- 12 vaches
- 9 veaux
- 1 taureau (géniteur)
- 3 génisses.

Le Centre a récemment enregistré deux cas de mortalité (le 20/4/1984 et le 10/5/1984) et un cas d'avortement.

Enfin, concernant la vente des animaux nous avons proposé de vous demander préalablement votre avis avant de livrer de tels animaux aux personnes intéressées. Toutefois, nous pensons qu'il y a lieu de vendre un taurillon né le 19/01/1984 et une génisse née le 14/12/83 au Colonel NSEKALJE.

Quant au Ministre NGILIRA, il faut lui vendre un taurillon né le 1/11/1983 et une génisse non encore sevrée. Il doit donc attendre le sevrage. Etant donné que le projet d'Elevage bovin dans ce Centre doit laisser un impact positif dans le monde rural à proximité du Centre nous vous demandons de bien vouloir réserver une génisse après sevrage à un particulier nommé UKOBIZABA Alphonse qui est prêt à offrir à n'importe quel prix; ceci pour vous dire qu'il en a besoin.

Les critères zootechniques proposés par le projet G.B.K. pour la vente de nos animaux n'étant pas avantageux pour le Centre (120 F/kg de poids vif) nous avons estimé qu'il faut vendre les génisses et les taurillons au sevrage (7-8 mois) au prix de vente respectif forfaitaire de 25.000 F par génisse et 20.000 F par taurillon.

- La production laitière journalière est de 55 l pour 11 vaches en lactation dont deux ont perdu leurs veaux.

Les principaux consommateurs du lait sont actuellement au nombre de trois à savoir ELECTROGAZ (GAZ METHANE) : aux termes d'un contrat de livraison journalière de 40 l, contrat pouvant être résilié inilatéralement par les parties cocontrantes moyennant un préavis de 30 jours.

Cette quantité est livrée au prix de 50 F/ l, soit environ 2.000 F par jour ou 60.000 F par mois en moyenne.

L'autre consommateur moins potentiel que le premier est un étranger (pakistanaï) qui ne commande que 8 l par jour à un prix de 45 F par litre soit 360 F par jour ou 10.800 F par mois.

Enfin le personnel du Centre consomme journalièrement une moyenne de 6 l au prix de 30 F par litre soit 180 F par jour ou 5.400 F par mois. Sur base de ces calculs, le Centre fait donc des recettes de 76.200 F par mois.

Néanmoins le Centre se heurte aux difficultés en ce qui concerne la livraison du lait aux différents consommateurs faute d'un moyen de transport.

C'est ainsi que le Centre paie chaque mois au moins 4.500 F pour le transport du lait à bord des taxis. Il est donc indubitable que le lait n'est pas parfois livré au moment opportun ce qui diminue la qualité.

Nous avons proposé d'envisager les possibilités de mettre à la disposition du Centre un véhicule de type Jeep Suzuki ou éventuellement une camionnette TOYOTA.

L'importance d'un tel véhicule serait double. Tout d'abord, il servirait à la commercialisation du lait. Ensuite, il permettrait de récupérer des drèches à la BRALIRWA de GISENYI pour les distribuer aux bovins ce qui peut augmenter à coup sûr la production laitière. Par ailleurs en ce moment où la sécheresse fait rage dans la région, le véhicule en question permettrait de ramasser les cultures fourragères dans les différents secteurs de la Commune.

Problèmes d'ordre général

- a. Le Centre affronte depuis quelques semaines le problème de la diminution d'herbes au pâturage. C'est ainsi qu'il propose de négocier, par l'intervention du Ministère, le pâturage au projet Agro-Pastoral de GISHWATI pour une période de 1 à 2 mois en attendant le retour des pluies.
- b. Les noms des vachers qui ont été suspendus nous ont été communiqués. Il s'agit de Messieurs KAJYAMBERE et KANYARUGOMO. La suspension a eu lieu de 30 janvier 1984.
- c. Le Centre a besoin du matériel technique et didactique. Il nous a prié de vous ^{le} rappeler.
- d. Il faut le matériel de Bureau pour le Centre : Une manchine à écrire et du papier. En effet, c'est le camp militaire qui se chargeait de la dactylographie de tous les rapports du Centre dans un passé récent.
- e. Le Centre a besoin des planches pour la fabrication des portes et fenêtres destinées à la salle de classe en voie de construction.
- f. Enfin, il lui faut un filet de volley-ball et un ballon de Foot-ball.

3. Le C.F.J. de MUKINGO

La mutation de nouveau Directeur du Centre n'a pas permis de contacter ce dernier. Toutefois, nous avons communiqué les directives du Ministère à ses collaborateurs en précisant que le Centre doit se consacrer à l'augmentation de la production. Il se comprend donc que toutes les parcelles doivent être exploitées au profit du Centre et ne jamais les céder aux parents des jeunes qui les exploitaient indirectement par le biais de leurs enfants.

Le domaine du Centre étant important et de bonne fertilité, il faudra bien sûr un financement.

Visite dans les Groupements Socio-Economique de la Commune MUTURA

Dans le cadre de diffusion du petit élevage dans la zone touchée par le Chantier Nord, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a donné à quelques groupements socio-économiques de cette zone un matériel de construction des abris des animaux.

Après cette phase de construction, le même Ministère a fourni des animaux. Chaque groupement qui a été servi, recevait deux chèvres, 1 mouton, 10 poules et 5 lapins. Au moment de la distribution de ces animaux, les agents du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif ont dit aux membres des groupements que compte tenu de la reproduction des animaux, chaque groupement devra remettre au Ministère le même nombre d'animaux reçus de lui pour qu'il puisse aider les autres groupements qui n'ont pas été servis.

Les groupements de MUTURA ont manifesté le désir de répondre à l'idée du Ministère en l'invitant à venir récupérer son dû.

Après la visite, voilà la situation actuelle des G.S.E. et les animaux à remettre par chaque groupement.

Groupement	Chèvres	Moutons	Poules	Lapins	Chèvres	Moutons	Poules	Lapins	Reste à reproduction n'est pas suffisante.	Chèvres	Moutons	Poules	Lapins	Observation.										
1. URUGWIRO	6	1	2	10	1	14	1	2	1	1	1	5	1	3 chèvres en gestation.										
2. INTANGAMUGATO	7	1	4	1	8	1	9	1	2	1	1	3	1	2 chèvres en gestation.										
3. ABASHYIRAHAMBE	8	1	3	1	11	1	12	1	2	1	1	5	1											
4. ABADAHARANA	6	1	5	1	7	1	15	1	2	1	1	5	1											
5. KORANUKUGWIRO	6	1	1	1	10	1	11	1	2	1	1	5	1	4 chèvres et 1 mouton en gestation.										
6. INTARHUYA	8	1	2	1	6	1	30	1	2	1	1	10	1	2 chèvres en gestation.										
		1				1				1				10 poules ont été vealées.										
		1				1				1				Il va donner 10 lapins car										
		1				1				1				5 équivalent 5 poules. Il										
		1				1				1				a un brebis.										
7. KORUPERTIBERE	5	1	2	1	5	1	16	1	2	1	1	5	1											
8. KORUPIGIZA	6	1	4	1	2	1	15	1	2	1	1	5	1											
9. ABADACOGORA	5	1	2	1	9	1	8	1	2	1	1	4	1											
10. ZAMURAMAJYAMBERE	8	1	5	1	10	1	5	1	2	1	1	5	1											
11. JYAMBERE	2	1	1	1	10	1	5	1	1	1	1	1	1	Il a reçu les animaux										
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	après les autres G.S.B. de										
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	MUYURA.										
TOTAL	67	1	31	1	88	1	136	1	20	1	8	1	29	1	48	1	2	1	3	1	76	1	12	1

00/000

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif recevra dans la Commune MUTURA, les animaux en proportion suivante.

Dans ce tableau, le numérateur : nombre d'animaux que remettront les G.S.E.

Le dénominateur : nombre d'animaux de tous les 11 G.S.E. de MUTURA.

Chèvres	!	Moutons	!	Poules	!	Lapins
20/67	!	8/31	!	29/88	!	48/136

Les groupements socio-économiques doivent encore au Ministère deux chèvres, trois moutons, 76 poules et 12 lapins.

Dans le domaine de l'agriculture, tous les groupements ont mis ensemble leur production de pommes de terre qui s'élève à 72 tonnes. Le problème qui se pose pour le moment est qu'ils n'ont pas encore trouvé un client pour les pommes de terre déjà récoltées et qui risquent de pourrir dans les paniers. Nous avons promis que le Ministère allait tout faire pour contacter la TRAFIPRO ou l'OPROVIA pour ce faire et qu'au plus tard, le 21 courant 84, ils auront la réponse à ce problème.

Le Coop
Trafipro
à la
contact
Un de ls
clients est

en train de lui régler pour discuter du contrat à conclure avec ce groupement -

Fait à Kigali, le 18/6/1984

HUSANGANWA Augustin.-
Chef de D.P.



MBONEZA Gaspard.-
Chef de B. G.S.E.

